



Demande de logement subventionné

Liste des pièces justificatives obligatoires à fournir

- Avis de cotisation 2021** détaillé de Revenu Québec pour tous les membres du ménage de 18 ans et plus;
- Preuve de résidence** permettant de démontrer que vous vivez à Lévis depuis au moins 12 mois dans les 24 derniers mois (exemple : bail ou facture d'Hydro-Québec ou reçus de paiement de chambre ou tout autre document avec votre nom, date et adresse);
- Pièce d'identité avec photo** (carte d'assurance maladie ou permis de conduire).

Selon votre situation veuillez joindre également les documents suivants :

- Jugement de la cour pour la garde d'enfant;
- Relevé de pension alimentaire reçue ou versée;
- Carte de résidence permanente;
- Si vous êtes propriétaire d'une maison : compte de taxe municipale et solde hypothécaire;
- Preuve de fréquentation scolaire pour les personnes de 18 ans et plus aux études à temps plein.

Exemples des pièces justificatives à fournir

Pièces justificatives
(Photocopies)

Exemples

Preuve d'âge pour tous les membres du ménage :
Carte avec photo

Carte d'assurance maladie



Permis de conduire



Avis de cotisation provincial



TRF-01 (2020-01)
Page 1 de 4

Numéro d'identification :
 Numéro de l'avis :
 Date de l'avis :

Par dépôt direct Remboursement

Avis de cotisation

Année d'imposition :

Merci d'avoir produit votre déclaration de revenus. Par ce geste, vous contribuez au développement économique, social et culturel de Québec.

TRF-01 (2020-01)
Page 2 de 4

Détail des calculs

Ligne		Montant déclaré	Montant établi
101	Revenus d'emploi	+	
199	Revenu total	=	
201	Déduction pour travailleur	-	
205	Déduction pour régime de pension agréé (RPA)	-	
214	Déduction pour REER ou RPAC/RVER	-	
248	Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP	-	
275	Revenu net	=	
299	Revenu imposable	=	
350	Montant personnel de base		
377	Montant des lignes 359 à 376		
377.1	Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %	-	
381	Frais médicaux	-	
389	Montant des lignes 378 à 385		
389	Montant de la ligne 389 multiplié par 20 %	-	
399	Crédits d'impôt non remboursables (total des montants des lignes 377.1 et 389 multiplié par 1)	-	
401	Impôt sur le revenu imposable	=	
406	Crédits d'impôt non remboursables	-	
432	Impôt	=	
450	Impôt et cotisations	=	
481	Impôt de Québec versé à la source	-	
478	Remboursement	-	

Avis de cotisation provincial détaillé.

*si vous n'avez pas votre copie, contactez : Revenu Québec au 418-659-6299

Pension alimentaire (garde d'enfant) :
 Relevé du percepteur ou jugement de la cour ou convention – document indiquant le montant total reçu ou versé

Relevé de compte pension alimentaire

CRÉANCIER

RELEVÉ **VOURRE**

No. 100
0111 00

Relevé de compte
 État des opérations
 qui facilitent le paiement des pensions alimentaires

Date de début: _____
 Responsable de compte: _____
 Adresse: _____
 Instructions (signer pour tout): _____

Numéro de compte: _____
 Nom des parties: _____
 Cour/tribunal: _____

Messages

EXEMPLE

Pivots visés

Date d'inscription	Date de prise d'effet	Description	Debit	Credit	Total
Pension et arriérages, s'il y a lieu					
		1 Solde antérieur			0,00
		2 Pension alimentaire		600,00	600,00
		3 Versement par chèque ou dépôt direct	600,00		0,00
		4 Subrogation - Pension et arriérages, s'il y a lieu			

1. Date d'inscription: date à laquelle les renseignements figurant sur ce relevé sont fournis.
 2. Date de prise d'effet: date à partir de laquelle les renseignements figurant sur ce relevé sont fournis.
 Le relevé de compte est destiné à servir de preuve et ne constitue pas un document officiel. Il ne constitue pas un document officiel et ne peut être utilisé en justice. Le paiement des pensions alimentaires est régi par la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

